

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

---

**ANNEE 1952**

---

**Service des Commissions.**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ECONOMIQUES,  
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

---

**Mercredi 9 juillet 1952.** — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a tout d'abord procédé à l'audition de M. Hirsch-Girin, administrateur civil à la Direction des Finances extérieures, sur le projet de loi (n° 363, année 1952) autorisant le Président de la République à ratifier l'accord franco-yougoslave du 14 avril 1951 relatif à l'indemnisation des intérêts français nationalisés en Yougoslavie et organisant la répartition de l'indemnité globale forfaitaire versée par le Gouvernement yougoslave en application dudit accord.

M. Hirsch-Girin a présenté l'économie de ce texte et indiqué les difficultés auxquelles s'était heurtée la négociation de l'accord.

M. Longchambon a été nommé rapporteur de ce projet de loi.

Puis, la commission a désigné comme rapporteurs :

— M. Naveau, du projet de loi (n<sup>o</sup> 368, année 1952) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord franco-soviétique du 3 septembre 1951 concernant leurs relations commerciales réciproques et le statut de la représentation commerciale de l'U. R. S. S. en France ;

— M. Novat, des projets de loi :

a) (n<sup>o</sup> 369, année 1952), autorisant le Président de la République à ratifier un échange de lettres, intervenu le 25 mai 1951, entre les Présidents des délégations française et italienne à la commission mixte prévue par l'accord franco-italien du 19 mai 1948, relativement à l'application de l'article 7 de cet accord ;

b) (n<sup>o</sup> 370, année 1952), portant ratification de l'accord franco-italien du 21 décembre 1950 relatif aux marques de fabrique.

Ces quatre textes ont été adoptés sans modification.

**Vendredi 11 juillet 1952.** — *Présidence de M. Rochereau, président.* — Au cours d'une brève séance, la commission a désigné MM. Jacques Gadoin et Hœffel comme membres de la commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de communauté européenne du charbon et de l'acier créée par application de l'art. 14, paragr. 3, du Règlement.

## AFFAIRES ETRANGERES

**Mercredi 9 juillet 1952.** — *Présidence de M. Ernest Pezet, vice-président.* — La commission a examiné le projet de loi (n<sup>o</sup> 375, année 1952) portant création d'un Office français de protection des réfugiés et apatrides. Après une discussion sur l'opportunité de demander la discussion immédiate du projet avant les vacances

parlementaires, à laquelle ont pris part MM. Léo Hamon, Georges Pernot, Chazette, Marius Moutet, Léonetti et le Président, la commission a entendu M. Maurice Schumann, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Celui-ci a souligné que c'était surtout pour des raisons d'ordre humain qu'il demandait instamment à la commission de voter ce texte dans les plus brefs délais, la protection des réfugiés n'étant plus assurée en France depuis la disparition de l'Organisation internationale des réfugiés.

Après une intervention de MM. Michel Debré, Maroger, Réveillaud et Alain Poher, la commission s'est rangée à l'avis de M. Maurice Schumann et a décidé de proposer au Conseil de la République l'adoption immédiate du projet dans le texte voté à l'Assemblée Nationale. Elle a désigné M. Michel Debré comme rapporteur.

Enfin, la commission a entendu un rapport de Mme Thome-Patenotre sur une proposition, émanant d'une délégation mixte du Sénat du Canada et du Sénat des Etats-Unis, tendant à la création d'une Assemblée groupant des représentants des parlements des Etats signataires du Pacte Atlantique. Mme Thome-Patenotre a été chargée d'écrire une lettre au Président du Conseil de la République pour lui demander de répondre favorablement aux auteurs de cette proposition et leur indiquer que la Commission des Affaires étrangères souhaitait que des contacts fussent pris et des études entreprises en vue de la réalisation de ce projet.

**Judi 10 juillet 1952.** — *Présidence de M. Ernest Pezet, vice-président.* — La commission a procédé à la désignation de 4 de ses membres pour faire partie de la commission, constituée en vertu de l'article 14, paragraphe 3 du Règlement, en vue de contrôler l'application du Traité de Communauté du charbon et de l'acier. MM. Pinton, Saller et Southon ayant obtenu 10 voix et M. Biatarana 8 voix seront proposés comme membres de la dite commission.

Sur l'initiative de M. Léo Hamon, la commission a décidé, ensuite, devant l'importance des négociations internationales actuellement en cours, de tenir une ou deux séances pendant les vacances parlementaires.

M. Piaux a rendu compte à la commission de l'état des travaux de la sous-commission chargée d'étudier les propositions relatives à la Tunisie.

**Mercredi 16 juillet 1952.** — *Présidence de M. Ernest Pezet, vice-président.* — La commission a entendu un exposé de M. Léo Hamon sur l'évolution de l'opinion en Allemagne relativement à la communauté européenne de défense et sur les perspectives à envisager dans ce pays.

Cet exposé a donné lieu à un échange de vues auquel ont participé MM. Brizard, Réveillaud, Saller, Léonetti et le Président.

Le Président a ensuite fait part à la commission de l'état des travaux de la sous-commission chargée d'examiner la proposition émanant du Sultan du Maroc.

Enfin, la commission a voté une motion dans laquelle elle a tenu à rendre hommage à la mémoire de M. Salomon Grumbach, qui avait été son Président et dont elle avait apprécié la haute valeur intellectuelle et morale.

**Judi 11 septembre 1952.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Robert Schuman, Ministre des Affaires étrangères, sur la question sarroise et sur la situation en Afrique du Nord à la veille de l'ouverture de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

En ce qui concerne la Sarre, le ministre a affirmé qu'il n'était pas question de négociations ni même de pourparlers, mais d'un simple échange de vues sur les solutions susceptibles de régler définitivement le statut de ce territoire.

Il y a un intérêt général à aboutir avec rapidité, de telle sorte que la Sarre, aussi bien que la France et l'Allemagne, puissent envisager l'avenir à longue échéance. La France n'a jamais cherché à imposer un diktat à la Sarre : elle tient essentiellement à l'autonomie politique de l'Etat sarrois et au maintien de son union économique. Si des projets d'eupéanisation ont été envisagés, ils maintiendraient, de toutes façons, un Gouvernement sarrois indépendant, nommé par un Parlement régulièrement élu. Les onze conventions conclues entre la France et la Sarre ne sauraient être altérées dans leur principe, mais pourraient souffrir des accommodations.

Dans l'hypothèse où les élections seraient reportées, cette décision ne serait prise qu'à la demande des Sarrois eux-mêmes et afin de faciliter les études actuellement en cours.

Sur les questions posées par MM. Michel Debré, Léo Hamon,

Georges Pernot, Marius Moutet et Gabriel Puaux, le ministre a confirmé qu'il n'accepterait aucune autorité d'arbitrage ou de médiation émanant d'une puissance étrangère entre la France, l'Allemagne ou la Sarre.

Répondant aux questions nombreuses relatives à la Tunisie, le ministre a déclaré qu'il ne pouvait se permettre de donner une analyse de la réponse adressée par le Bey au Président de la République : il s'est borné à en laisser paraître l'esprit qui est empreint d'équivoque et d'injustice. Il sera répondu très rapidement, sous une forme nette et sans ambiguïté, à des griefs dont la vanité ne manquera pas d'apparaître aux observateurs impartiaux.

Le ministre a confirmé que la France a proposé des réformes substantielles et qu'il ne manquera pas de fermeté pour en faire ressortir la valeur. L'effet que pourrait produire la publication éventuelle de ce memorandum et la plainte aux Nations Unies avec la perspective d'un débat ayant été évoqués, M. Robert Schuman a répondu : « Il faut qu'on sache partout que ce n'est pas une appréhension de ce genre qui puisse modifier la ligne de conduite du Gouvernement. En aucun cas, nous ne laisserons dicter notre attitude par l'intimidation. »

Le ministre a souligné qu'il n'acceptera, en aucune hypothèse, le principe d'une médiation ou d'une ingérence du dehors.

Répondant à des questions posées par M. Georges Pernot, Réveillaud, René Coty, Chazette, Colonna, Tamzali et le Président le ministre a indiqué que, de toutes façons, la France contestera la compétence de l'Assemblée des Nations Unies sur une question qui relève des rapports entre la Tunisie et la France.

M. Robert Schuman a fait connaître à la commission qu'il avait élevé une protestation énergique contre les déclarations de M. Gross, membre de la délégation américaine aux Nations Unies, qui avait osé avancer que la Tunisie n'avait pas de représentant vraiment qualifié.

Le Président a enregistré cette protestation ainsi que l'affirmation du ministre sur l'attitude de la France devant les Nations Unies.

Le ministre a ensuite affirmé son attachement au Plan Eden auquel il donnera une adhésion publique à la prochaine session.

de Strasbourg. Toute communauté doit trouver ses attaches organiques au Conseil de l'Europe.

**Mercredi 8 octobre 1952.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — M. Marcel Plaisant a rendu compte à la commission de l'entretien qu'il avait eu avec M. Robert Schuman, Ministre des Affaires étrangères, au cours d'une audience prolongée.

En ce qui concerne la Sarre, les propositions formulées dans la dernière lettre du Chancelier Adenauer sont inacceptables : selon le Gouvernement allemand, l'eupéanisation de la Sarre devrait être un régime provisoire de cinq ans qui permettrait d'attendre un retour de la Sarre à ses affinités. Tous les partis proallemands jusqu'ici non autorisés reprendraient leur liberté d'action et de propagande ; les conventions subiraient des modifications fondamentales.

Le Ministre des Affaires étrangères n'admet pas ce détournement de la formule européenne qu'il avait proposée. Il persiste à préconiser l'autonomie politique intérieure de la Sarre, le maintien de l'Union économique et monétaire franco-sarroise et la remise au Conseil de l'Europe de la direction de la politique extérieure et du contrôle général. Mais, de toutes façons, le Gouvernement français rejette une solution de précarité qui ne pourrait qu'accentuer le malaise franco-allemand. Jamais les Sarrois, de toutes opinions, ne furent plus proches de cette conception d'indépendance qui répond au vœu profond du pays. Loin de proposer un report des élections, le Gouvernement français estime qu'il y a intérêt à faire se prononcer tout de suite le peuple sarrois en faveur d'un statut qui doit avoir un caractère définitif.

Ces déclarations ont provoqué une discussion contradictoire à laquelle ont pris part MM. Pinton, Léo Hamon et Maroger.

Sur l'invitation du Président, M. Georges Pernot a fait connaître dans quelles conditions il avait obtenu que la question sarroise soit écartée des débats de Strasbourg dans l'intérêt d'une négociation sereine.

M. Marcel Plaisant a également rendu compte de l'état actuel de la question tunisienne et singulièrement de l'attitude qu'adoptera la délégation française à l'Assemblée des Nations Unies en face de la requête soutenue par la Ligue arabe. Si le débat doit être ouvert sur l'opportunité de cette question, le Gouvernement français n'acceptera aucune ingérence étrangère dans nos rapports

avec la Tunisie. Tout en restant fidèle à la Charte des Nations Unies dans sa lettre et dans son esprit, le Gouvernement français s'opposera à tout acte d'immixtion dans les rapports diplomatiques de la France avec des pays auxquels elle est unie par des traités. Il est à espérer qu'après les élections américaines cette conception puisse être accueillie par tous les Etats qui désirent la stabilité des rapports diplomatiques.

Une discussion contradictoire s'est instituée sur cette question entre MM. Marius Moltet, Gabriel Puaux, Colonna, Ernest Pezet, Georges Pernot, Saller et M<sup>me</sup> Jacqueline Thome-Patenôte.

De la commission s'est dégagée l'impression que les Nations Unies doivent demeurer dans la limite de leur compétence et que cette question peut être résolue sans caractère irritant à la faveur de négociations ultérieures.

M. Marcel Plaisant a fait connaître les grandes lignes de la dernière lettre adressée par le Sultan du Maroc, très courtoise en la forme, mais dont le raisonnement révèle une extrême subtilité. Il semble que les négociations puissent se poursuivre utilement pour que les propositions françaises, qui tendent à une association de pouvoirs, dans le cadre du protectorat, puissent se concilier avec le désir du Sultan d'obtenir graduellement l'instauration d'un régime nouveau.

## • AGRICULTURE

**Mercredi 9 juillet 1952.** — *Présidence de M. André Dulin, président.* — La commission a procédé à l'examen pour avis de la proposition de loi (n° 341, année 1952) majorant les indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail, renvoyée, pour le fond, à la commission du travail.

Elle a entendu M. Delaselle, directeur de la branche accidents du travail à l'Union des Caisses centrales de la Mutualité agricole, qui lui a exposé l'économie du projet en ce qui concerne les professions agricoles. Celui-ci a notamment indiqué que la majoration des cotisations des exploitants qui résulterait de l'adoption de ce texte, serait de l'ordre de 16 % et que l'accroissement annuel des charges serait de 3 milliards environ, celles-ci passant de ce fait de 12 à 15 milliards.

Par 3 voix contre 7, la commission a repoussé une proposition

tendant à reporter du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre 1952 la prise d'effet de la proposition de loi.

Sur la proposition de M. Dulin, un amendement a ensuite été adopté à l'article 4 tendant à reporter du 1<sup>er</sup> juillet 1952 au 1<sup>er</sup> janvier 1953 la date à partir de laquelle le gain annuel minimum déclaré par les exploitants assurés facultatifs serait porté de 90.000 à 125.000 francs.

M. Naveau a été nommé rapporteur pour avis de cette proposition de loi.

La commission a ensuite abordé l'examen de la proposition de loi (n° 379, année 1952), adoptée par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, instituant un permis de chasse unique dénommé « Permis national de chasse ».

Après un bref échange de vues, la commission a repoussé, par 3 voix contre 6, une suggestion de M. Durieux tendant à modifier au profit des sociétés locales de chasseurs la répartition de la somme de 600 francs consacrée à l'amélioration de la chasse.

M. Restat a été nommé rapporteur de cette proposition de loi sur l'adoption de laquelle un avis favorable a été donné.

**Vendredi 11 juillet 1952.** — *Présidence de M. André Dulin, président.* — La commission a tenu une courte séance pour examiner la proposition de loi (n° 417, année 1952) tendant à permettre aux salariés de l'agriculture de créer un régime de prévoyance et de retraites complémentaires.

M. Voyant a été nommé rapporteur de ce texte qui a été adopté sans modification.

La commission a décidé d'en demander la discussion immédiate.

**Mercredi 8 octobre 1952.** — *Présidence de M. André Dulin, président.* — La commission a, tout d'abord, procédé à un examen de la situation de l'agriculture. M. Dulin a rendu compte à ses collègues des interventions qu'il a faites auprès des pouvoirs publics, au cours des récents mois, notamment sur les problèmes de la fièvre aphteuse, du prix du lait et de la détaxe des engrais. Après un échange de vues, la commission a décidé de demander, dès la

reprise des travaux parlementaires, l'ouverture d'un débat agricole en séance publique, à l'occasion de la question orale avec débat posée par M. Hœffel.

La commission a, ensuite, nommé :

M. Restat, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 354, année 1952) tendant à modifier l'article 56 de l'ordonnance du 17 octobre 1945, modifiée, relatif à la conversion du métayage en fermage ;

M. Brousse, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 355, année 1952) tendant à modifier l'article 22 de l'ordonnance du 17 octobre 1945, modifiée par la loi du 31 décembre 1948, relatif au prix des baux à ferme.

## BOISSONS

**Mercredi 8 octobre 1952.** — *Présidence de M. Jean Bène, vice-président.* — La commission, après avoir procédé à un examen de la situation du marché du vin auquel ont pris part le Président ainsi que MM. Périquier, Jean Durand, Claparède, de Geoffre, Milh, Brettes, d'Argenlieu, Gregory, a décidé d'adresser au Président du Conseil et au Ministre de l'Agriculture la motion suivante :

La Commission des Boissons du Conseil de la République,

Demande au Gouvernement :

1° de publier sans tarder les textes réglementaires relatifs à l'organisation du marché du vin pour la campagne 1952-1953, en faisant en sorte que le volume des vins libérés au titre de la dernière tranche de la précédente campagne et de la première tranche de la nouvelle campagne soit aussi réduit que possible ;

2° de déposer et faire voter, avant la fin de l'année, les textes législatifs relatifs à la réorganisation de la production viticole et du marché du vin ;

3° de procéder, à l'occasion de la réforme fiscale, à une réduction des taxes, droits et tarifs de transport qui grèvent le prix du vin à la consommation.

M. Périquier a ensuite été désigné comme rapporteur de la

proposition de loi (n° 452, année 1952) tendant à abroger l'article premier de la loi du 3 février 1941 et à remettre en vigueur les articles 67 à 74 du Code du vin pour assurer l'assainissement total du marché du vin.

Répondant à l'invitation lancée par le Comité d'organisation de la Foire internationale de la Vigne et du Vin, la commission a désigné une délégation qui se rendra le 24 octobre prochain à Montpellier.

## DEFENSE NATIONALE

**Mercredi 9 juillet 1952.** — *Présidence de M. François Schleiter, vice-président.* — La commission a adopté sans modification le projet de loi (n° 372, année 1952) relatif à diverses dispositions statutaires intéressant les personnels militaires de la Défense Nationale.

Elle a adopté également sans modification le projet de loi (n° 371, année 1952) modifiant et complétant la loi du 11 avril 1935 sur le recrutement de l'armée de l'Air.

M. Maroselli a été désigné pour rapporter ces conclusions.

Il a été décidé de demander la discussion immédiate de ces textes.

La commission a examiné et adopté la proposition de résolution (n° 389, année 1952), de M. Maroselli, tendant à inviter le Gouvernement à ordonner le dépôt des cendres de Maryse Bastié aux Invalides. M. Maroselli a été désigné comme rapporteur et la commission a décidé de demander la discussion immédiate de la proposition.

La commission a, enfin, procédé à un échange de vues sur un projet de décret, communiqué pour avis par le Ministre de la Défense Nationale et relatif à la répartition par grade des officiers des trois armées. Elle a décidé de surseoir à statuer sur ce projet de décret jusqu'à l'audition du Ministre de la Défense Nationale.

**Vendredi 11 juillet 1952.** — *Présidence de M. François Schleiter, vice-président.* — La commission a entendu M. René Pléven, Ministre de la Défense Nationale, sur le projet de décret relatif à la répartition par grade des officiers des trois armées. Le Ministre

a exposé que le but de ce texte était de pallier le manque d'officiers supérieurs et généraux et de resserrer la pyramide des grades, mesure rendue nécessaire, d'une part, par l'augmentation des techniques militaires et, d'autre part, par les besoins créés à la France par sa représentation dans les organismes internationaux. Après les réponses du Ministre, qui a souligné, notamment, que le décret permettrait d'augmenter les possibilités d'avancement et aurait ainsi une heureuse répercussion sur le moral de l'armée, la commission a décidé de donner un avis favorable aux dispositions qui lui étaient soumises.

M. de Maupeou a été désigné pour faire partie de la commission chargée du contrôle du pool charbon-acier.

M. Schleiter a été chargé de rapporter favorablement :

— le projet de loi (n° 406, année 1952) portant modification de la loi du 30 mars 1928 relative au statut du personnel navigant de l'aéronautique ;

— le projet de loi (n° 419, année 1952) complétant et modifiant les articles 7 et 69 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée ;

— le projet de loi (n° 420, année 1952) relatif à l'organisation des cadres d'active et de réserve de l'armée de l'air.

Il a été décidé de demander la discussion immédiate de ces trois textes.

**Mardi 2 septembre 1952.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — Les commissions des finances et de la défense nationale, réunies en commun, ont entendu un exposé de M. René Plevin, Ministre de la Défense Nationale.

(Voy. : *infra* à la rubrique « Finances »).

La commission a ensuite donné, par 4 voix contre 1 et 1 abstention, un avis favorable à deux projets de décret portant transfert de crédits au sein du budget militaire. Toutefois elle a déploré que le Gouvernement établisse un budget aussi important que celui de la Défense Nationale sur des bases incertaines.

**Mercredi 8 octobre 1952.** — *Présidence de M. Rotinat, président.* — Le Président a rendu compte à la commission des récentes manœuvres d'Allemagne, qui se sont déroulées à la mi-septembre, et il a souligné les grands progrès qui ont été accomplis par les forces françaises d'Allemagne depuis trois ans.

La commission a décidé, d'autre part, de donner un avis favorable à un projet de décret, communiqué par le Secrétaire d'Etat au budget, tendant à transférer un crédit de 100 millions de la section « Etats associés » (France d'Outre-Mer. — Dépenses militaires) à la section « Air » du budget militaire.

## FINANCES

**Mardi 8 juillet 1952.** — *Présidence de M. Jean Maroger, vice-président.* — La commission a tout d'abord émis, sur la proposition de M. Jean Berthoin, rapporteur général, à mains levées, et par 7 voix contre 5, un avis favorable à un projet de décret fixant les modalités de répartition du produit de la taxe de circulation sur les viandes (application de l'art. 17 de la loi n° 51-598 du 24 mai 1951).

M. Boutemy a ensuite présenté son rapport sur le projet de loi de programme pour la réalisation du plan de développement de l'énergie atomique (1952-1957). Un échange de vues a eu lieu sur ce texte auquel ont pris part notamment MM. Armengaud, Coudé du Foresto, Laffargue et Ramette au terme duquel la commission a adopté le projet de loi, à mains levées, par 9 voix contre 2.

M. Jean Berthoin, rapporteur général, a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 341, année 1952), adopté par l'Assemblée Nationale, majorant les indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail, renvoyé, pour le fond à la commission du Travail.

**Mercredi 9 juillet 1952.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a adopté la proposition de loi (n° 377, année 1952) tendant à accorder certains dégrèvements fiscaux pour combattre le chômage dans les professions du spectacle

dont elle a confié le rapport à M. Jean Berthoin, rapporteur général.

Elle a également adopté le projet de loi (n° 403, année 1952) relatif à l'amélioration de la situation d'anciens combattants et victimes de guerre dont elle a confié le rapport à M. Chapalain. Les divers articles ont été adoptés sans modification à l'exception de l'article 6 dont le deuxième alinéa a été rédigé comme suit :

« Toutefois, les prisonniers de guerre titulaires de la Médaille des évadés bénéficieront, pour leur temps de captivité, d'une bonification double de celle accordée aux autres prisonniers ; cette bonification ne pourra, en aucun cas, excéder la majoration d'ancienneté attribuée aux plus favorisés des prisonniers de guerre qui ne se sont pas évadés. »

Après avoir entendu un exposé de M. Méric sur la proposition de loi (n° 341, année 1952) majorant les indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail et les observations de son Rapporteur Général sur le financement de ce texte, la commission a décidé d'émettre un avis favorable à son adoption.

Enfin, un échange de vues a eu lieu sur un projet de décret soumis à la commission en application de l'article 15 de la loi n° 52-757 du 30 juin 1952.

**Jeudi 10 juillet 1952.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a adopté :

1° La proposition de loi (n° 376, année 1952) tendant à relever le maximum des dépôts dans les caisses d'épargne dont elle a confié le rapport à M. Marrane ;

2° Le projet de loi (n° 411 année 1952) tendant à l'ouverture d'autorisations de programme et de crédits de paiement en vue du rétablissement des communications interrompues à la suite des inondations et tempêtes maritimes survenues dans les départements du Sud-Ouest pendant l'hiver 1951-1952 et de la réfection des ouvrages de défense contre les eaux et des ouvrages d'intérêt public, dont elle a confié le rapport à M. Courrière.

Elle a, par ailleurs, émis un avis favorable à l'adoption de la proposition de loi (n° 379, année 1952) instituant un permis national de chasse.

Enfin, M. Maroger a présenté un avis sur le projet de loi (n° 375, année 1952) portant création d'un Office de protection des réfugiés et apatrides. La commission a chargé son rapporteur de présenter un avis favorable à la condition que le Gouvernement donne l'assurance que l'Office qu'il s'agit de créer ne se superposera pas à un autre service ayant le même objet.

**Vendredi 11 juillet 1952.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée,* la commission a adopté le projet de loi (n° 458, année 1952) portant ouverture de crédits pour l'octroi d'une subvention spéciale destinée au Collège français de Pondichéry dont elle a confié le rapport à M. Armengaud.

Elle a ensuite entendu M. René Pléven, Ministre de la Défense Nationale, qui lui a présenté ses observations sur un projet de décret soumis à la commission, en application de l'article 15 de la loi n° 52-757 du 30 juin 1952. Elle a accepté partiellement ce décret (promotions du mois de juillet seulement).

Elle a ensuite procédé à l'audition du Président du Conseil et du Secrétaire d'Etat au Budget. Ce dernier a exposé dans quelles conditions se présentait actuellement l'équilibre du budget en recettes et en dépenses. Le Président du Conseil a traité la question de l'évolution des prix en faisant ressortir les baisses enregistrées depuis le mois de février, tant en ce qui concerne les prix de gros que les prix de détail. Parlant ensuite de la production, il a souligné qu'un certain ralentissement des affaires était dû à la psychologie de baisse bien que l'indice de production reste sensiblement le même. En ce qui concerne l'emprunt 3 ½ %, il a indiqué que ses résultats actuels étaient satisfaisants. Il a longuement traité de la politique d'exportations suivie par le Gouvernement et a donné quelques indications concernant les principales réformes envisagées (administration, fiscalité, entreprises nationalisées).

Il a ensuite répondu aux questions que lui ont posées les commissaires et notamment, MM. Jean Berthoin, rapporteur général, Boudet, Bousch, Courrière, Laffargue, Maroger, de Montalembert, Saller, Ramette et Alex Roubert, président.

*Au cours d'une seconde séance*, tenue dans l'après-midi, la commission a adopté le projet de loi (n° 434, année 1952) portant ouverture de deux comptes spéciaux du Trésor et ouvrant au Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme et au Ministre de l'Intérieur des crédits d'engagement au titre du Fonds spécial d'investissement routier dont elle a confié le rapport à M. Clavier. Elle a supprimé à l'article 2, l'intervention du Ministre des Travaux publics pour l'engagement de la tranche départementale.

Elle a également adopté le projet de loi (n° 432, année 1952) portant ouverture d'un compte spécial (Exécution des accords conclus avec les gouvernements polonais, tchécoslovaque, hongrois et yougoslave relatifs à l'indemnisation des intérêts français) et le projet de loi (n° 433, année 1952) portant ouverture d'un compte spécial du Trésor (Compte d'exécution de la Convention financière franco-belge).

**Mardi 2 septembre 1952.** — *Présidence de M. Rotinat, président de la Commission de la Défense Nationale.* — Réunie en commun avec la commission de la défense nationale, la commission a entendu un exposé de M. René Pleven, Ministre de la Défense Nationale, venu leur demander de donner un avis sur deux projets de décret portant transfert de crédits au sein du budget militaire.

Le ministre a dressé le bilan des commandes « off shore » obtenues par la France et indiqué les répercussions sur nos budgets militaires des récentes décisions du Congrès américain.

*Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Après le départ du ministre et des commissaires de la Défense Nationale, la commission a donné un avis favorable aux deux projets de décrets en manifestant toutefois le regret que le budget militaire de 1952 ait été basé sur des promesses de crédits incertains.

Par ailleurs, saisie de la question par une lettre de M. Schlafer, la commission a adopté, par 8 voix contre 7 et 2 abstentions, la motion suivante qui lui a été présentée par MM. Boudet et Courrière :

« La commission des Finances du Conseil de la République :  
Considérant, d'une part, qu'une partie importante des impôts a été déjà payée par les contribuables ;

considérant, d'autre part, que les difficultés financières des agriculteurs dues à la fièvre aphteuse, à la sécheresse et à la crise viticole les mettent dans une situation difficile ;

décide de demander à M. le Président du Conseil, Ministre des Finances, de donner aux Trésoriers Payeurs généraux les instructions nécessaires afin de reporter la date d'exigibilité des impôts au 15 novembre 1952. »

Enfin, le Président ayant indiqué que le Ministre de l'Éducation nationale désirait être autorisé à opérer, au sein de son budget, des virements de chapitre à chapitre, la commission a décidé qu'il ne lui était pas possible de donner sa caution aux opérations envisagées.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Vendredi 11 juillet 1952.** — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La commission a examiné le projet de loi (n° 415, année 1952) prorogeant le mandat des membres de l'Assemblée représentative des Établissements français de l'Océanie.

Après avoir désigné son Président comme rapporteur, elle a donné un avis favorable au texte qui lui était soumis en lui ajoutant toutefois un nouvel article ayant pour objet d'assurer le maintien de la représentation du Territoire au Conseil de la République.

## INTERIEUR (ADMINISTRATION GENERALE, DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGERIE).

**Mardi 8 juillet 1952.** — *Présidence de M. Léon Muscatelli, président.* — La commission a examiné le rapport pour avis de M. Verdeille sur la proposition de résolution (n° 45, année 1952) de M. Naveau, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant : 1° à augmenter le taux des allocations de chômage ; 2° à uniformiser le taux de ces allocations ; 3° à supprimer l'article 10 de la loi du 11 octobre 1940 prévoyant une participation des communes aux dépenses résultant de l'aide aux travailleurs sans emploi.

A la demande de M. Marrane, elle a adopté un amendement à la proposition de résolution demandant le rétablissement des commissions paritaires existant antérieurement à la loi du 11 octobre 1940.

Sous cette réserve, la commission a donné un avis favorable à la proposition de résolution examinée.

Le rapport de M. Deutschmann sur la proposition de résolution (n° 814, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à modifier, pour le département de la Seine, les modalités de répartition de la taxe locale, a été ensuite adopté à l'unanimité sans débat.

La même décision a été prise pour le rapport de M. Léo Hamon sur la proposition de loi (n° 359, année 1952) portant détermination et codification des règles fixant les indemnités accordées aux titulaires de certaines fonctions municipales et départementales.

M. Etienne Gay a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 333, année 1952) étendant les dispositions du décret du 30 octobre 1935 aux périmètres rendus irrigables en Algérie par des ouvrages autres que les grands barrages-réservoirs.

M. Etienne Gay a été également nommé rapporteur du projet de loi (n° 334, année 1952) relatif à la police des audiences des mahakmas.

M. Verdeille a été nommé rapporteur des propositions de résolution :

— (n° 136, année 1952), de M. Courrière, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi portant ouverture de crédits pour réparer les dommages causés dans les départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, du Gers, du Tarn-et-Garonne, du Tarn, du Lot-et-Garonne, de la Gironde et des Landes par les inondations des mois de janvier et février 1952 ;

— (n° 255, année 1952), de M. Assailit, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations du département de l'Ariège, victimes de la tornade du 6 juin 1952 ;

— (n° 270, année 1952) de M. Minvielle, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations victimes de la tornade qui a dévasté une partie du département des Landes le 17 juin 1952 ;

— (n° 271, année 1952) de M. Monsarrat, tendant à inviter le

Gouvernement à accorder une aide aux sinistrés du fait des orages et des chutes de grêle dans le Tarn ;

— (n° 276, année 1952) de M. Zussy, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes de la tornade qui s'est abattue sur les communes de Lutterbach et Pfastatt (Haut-Rhin) le 18 juin 1952 ;

— (n° 286, année 1952) de M. Hartmann, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux communes sinistrées de Lutterbach et de Pfastatt à la suite de la trombe d'eau du 18 juin 1952 ;

— (n° 291, année 1952) de M. Jean Durand, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux victimes de l'orage qui a ravagé plusieurs régions du département de la Gironde le 17 juin 1952 ;

— (n° 302, année 1952) de M. Brettes, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations du département de la Gironde victimes des orages des 16 et 17 juin 1952 ;

— (n° 343, année 1952) de M. Monichon, tendant à inviter le Gouvernement à apporter une aide immédiate aux victimes de l'orage qui a ravagé les 16 et 17 juin 1952 les récoltes de plusieurs cantons du département de la Gironde ;

— (n° 348, année 1952) de M. Radius, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux habitants des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, sinistrés par les orages du 2 juillet 1952.

A la demande de M. Léo Hamon, la commission a décidé de se saisir pour avis de sa proposition de résolution (n° 679, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à créer une commission d'études de la situation des théâtres et des moyens de l'améliorer.

**Vendredi 11 juillet 1952.** — *Présidence de M. Verdeille, vice-président.* — La commission a adopté sans débat le projet de loi (n° 381, année 1952) portant approbation d'une convention entre l'Etat et l'Algérie relative au régime financier des houillères du Sud-Oranais.

M. Enjalbert a été nommé rapporteur du texte ainsi étudié, dont la discussion immédiate sera demandée en séance publique.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE  
ET COMMERCIALE

Mardi 8 juillet 1952. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a procédé à un nouvel examen du projet de loi (n° 332, année 1952) relatif à l'interdiction de séjour.

Les modifications suivantes ont été apportées au texte précédemment adopté et présenté par M. Carcassonne dans son rapport.

*Article premier.* — Le texte proposé pour le nouvel article 44 du Code pénal a reçu la rédaction suivante :

« Art. 44. — L'interdiction de séjour consiste dans la défense faite à un condamné de paraître dans certains lieux.

« Elle comporte, en outre, des mesures de surveillance et d'assistance ;

« sa durée est de *deux à cinq ans en matière correctionnelle, de cinq à vingt ans en matière criminelle* sauf le cas prévu à l'article 635 du Code d'instruction criminelle.

« Elle peut être prononcée :

« 1° contre tout condamné aux travaux forcés à temps, à la détention, à la réclusion ou au bannissement ;

« 2° contre tout condamné à l'emprisonnement pour crime ;

« 3° contre tout condamné pour crime ou délit contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat ;

« 4° contre quiconque, ayant été condamné à une peine supérieure à une année d'emprisonnement, aura, dans un délai de cinq années après l'expiration de cette peine ou sa prescription, été condamné à une peine égale ou supérieure à une année d'emprisonnement ;

5° contre tout condamné en application des articles 100, 108, 138, 142, 143, 144, 213, 228, 246, 305, 306, 307, 309, 311, 312, 317 (*alinéas 1, 2, 4 et 7*) 326, 334, 334 bis, 335, 401, 405, 406, 408, 415, 419, et 435 alinéa 4.

6° contre tout condamné en application de l'article 18 de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer et de l'article 2 de la loi du 19 juillet 1845 sur la vente des substances vénéneuses, ainsi que, au cas de récidive, contre tout condamné en application de la loi du 10 janvier 1936 sur le port des armes prohibées ».

*Article 2.* — La mention des articles 142, 143, 228, 305, 306, 307, 315, 317, 326, 335, 401, 405, 415, 419 et 420 du Code pénal a été supprimée.

*Article 3.* — Cet article a été complété par un alinéa nouveau modifiant, dans le texte des alinéas 6 et 7 de l'article 317 du Code pénal, les dispositions relatives à l'interdiction de séjour.

*Article 4.* — La dernière phrase a reçu la rédaction suivante :

« La durée de cette interdiction, en matière correctionnelle, est réduite à cinq ans à compter de son point de départ ».

« *Article 8.* — Le deuxième alinéa a été supprimé.

**Jeudi 10 juillet 1952.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a adopté, sans modification, les deux projets de loi suivants :

— (n° 362, année 1952) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la Convention relative à l'aide mutuelle judiciaire, conclue le 21 septembre 1949 entre la France et la Principauté de Monaco ;

— (n° 405, année 1952) portant modification de la loi n° 47-1366 du 23 juillet 1947 modifiant l'organisation et la procédure de la Cour de cassation.

Elle a désigné M. Geoffroy comme rapporteur du premier de ces deux textes et M. Hauriou comme rapporteur du second.

La commission a, en outre, nommé rapporteurs pour avis :

— M. Bardou-Damarzid, de la proposition de loi (n° 342, année 1952) tendant à compléter l'article 8 de la loi du 1<sup>er</sup> octobre 1917 sur la répression de l'ivresse publique et sur la police des débits

de boissons, en ce qui concerne les mineurs de moins de 16 ans, dont la commission de la Famille est saisie au fond ;

— M. Jozeau-Marigné, de la proposition de loi (n° 354, année 1952) tendant à modifier l'article 56 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 modifiée, relatif à la conversion du métayage en fermage, dont la commission de l'Agriculture est saisie au fond ;

— M. Boivin-Champeaux, de la proposition de loi (n° 355, année 1952) tendant à modifier l'article 22 de l'ordonnance du 17 octobre 1945, modifié en dernier lieu par la loi du 31 décembre 1948, relatif au prix des baux à ferme, dont la Commission de l'Agriculture est saisie au fond.

## MARINE ET PÊCHES

**Mardi 7 octobre 1952.** — *Présidence de M. Abel Durand, président.* — La commission a désigné M. Claireaux comme rapporteur du projet de loi (n° 449, année 1952) ratifiant la convention internationale sur les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest.

## MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

**Jendredi 10 juillet 1952.** — *Présidence de M. Aubert, président.* — La commission a, tout d'abord, adopté les conclusions favorables du rapport de M. Julien Brunhes sur le projet de loi (n° 281, année 1952) relatif au déclassement du canal de Saint-Dizier à Wassy.

D'autre part, M. Julien Brunhes, en tant que membre du Conseil supérieur des Transports, a fait un bref compte rendu de la séance tenue par cet organisme, le 9 juillet, sous la présidence de M. André Morice, Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme, séance au cours de laquelle celui-ci a informé les membres du dit Conseil de ses intentions touchant les décrets de coordination que la loi lui a fait l'obligation de prendre avant la date du 15 juillet 1952.

Le Président a également fait part à ses collègues d'une réponse qui lui a été adressée par M. André Morice, relative aux réductions de crédits opérées sur les budgets de son département ministériel.

**Mardi 7 octobre 1952.** — *Présidence de M. Aubert, président.*  
— La commission a entendu une communication de son Président relative à l'organisation d'une mission d'information aux Etats-Unis.

Le Président a, tout d'abord, indiqué que la délégation sénatoriale qui se joindrait à un groupe de députés, membres de la commission des moyens de communication de l'Assemblée Nationale, partirait par avion pour New-York le 24 octobre pour rentrer le 3 novembre.

Il a précisé que le but de cette mission parlementaire était d'étudier le fonctionnement des différents modes de transport aériens, ferroviaires et routiers aux Etats-Unis et les matériels utilisés dans ces différents domaines.

Par un vote à bulletins secrets, la commission a désigné, ensuite, MM. Bertaud, Julien Brunhes, Dubois et Pinton pour accompagner le Président dans ce voyage d'études.

## PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

**Jeudi 10 juillet 1952.** — *Présidence de M. Gatuing, président.* — M. Radius a été désigné pour rapporter favorablement :

a) la proposition de loi (n° 358, année 1952) relative aux fonctionnaires détachés hors d'Europe pour y remplir des fonctions d'enseignement ;

b) la proposition de loi (n° 364, année 1952) relative à l'allocation spéciale des aveugles de la Résistance.

Il a été décidé de demander la discussion immédiate de ces deux textes.

La commission a ensuite décidé de demander à être saisie pour avis du projet de loi (n° 403, année 1952) relatif à l'amélio-

ration de la situation d'anciens combattants et victimes de la guerre renvoyé, pour le fond, à la Commission des Finances. Elle a entendu, sur sa demande, M. Darou, rapporteur du projet à l'Assemblée Nationale qui lui a exposé la nécessité d'adopter rapidement ce texte, en raison de l'attente de nombreuses victimes de la guerre. Un débat s'est institué au cours duquel M. Chapalain a défendu un amendement déposé par la commission des Finances et tendant à rédiger le deuxième alinéa de l'article 6 comme suit :

« Toutefois, les prisonniers de guerre titulaires de la Médaille des évadés bénéficieront, pour leur temps de captivité, d'une bonification double de celle accordée aux autres prisonniers ; cette bonification ne pourra, en aucun cas, excéder la majoration d'ancienneté attribuée aux plus favorisés des prisonniers de guerre qui ne se sont pas évadés ».

La commission a adopté un amendement tendant à la reprise du texte adopté par l'Assemblée Nationale, en vue de ne pas retarder l'application du projet de loi. Elle a néanmoins chargé son Président d'élever une protestation énergique contre les conditions de rapidité exagérée dans lesquelles elle s'est trouvée pour procéder à l'examen d'un projet de loi d'une telle importance.

M. Gatuing a été désigné pour rapporter l'avis de la commission.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 10 juillet 1952.** — *Présidence de M. Longchambon, président.* — La commission a désigné M. Longchambon comme rapporteur pour avis du projet de loi de programme pour la réalisation du plan de développement de l'énergie atomique. (n° 361, année 1952).

Le rapporteur, après avoir souligné que la France se devait d'établir un programme d'ensemble cohérent de la recherche scientifique et technique en matière d'énergie nucléaire, a conclu en donnant un avis favorable au texte proposé.

La commission a adopté les conclusions de son rapporteur.

**Vendredi 11 juillet 1952.** — *Présidence de M. Longchambon, président.* — Au cours d'une brève séance, la commission a désigné MM. Armengaud et Vanrullen comme membres de la commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de communauté européenne du charbon et de l'acier (créée par application de l'article 14, paragraphe 3, du Règlement).

## RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

**Jeudi 25 septembre 1952.** — *Présidence de M. Chochoy, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Claudius Petit, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

Le ministre a brossé un tableau de la situation actuelle de la construction et de la reconstruction. Il a rappelé que le déblocage intervenu à la suite du décret du 25 juillet 1952 avait permis la continuation des travaux en cours.

Répondant aux questions posées par le Président, ainsi que M<sup>me</sup> Thome-Patenôtre, MM. André, Boutonnat, Denvers, Jozeau-Marigné, Plazanet et Lemaître, le ministre a donné quelques précisions au sujet de l'éventualité d'un nouveau déblocage pour l'année 1952 et au sujet des investissements de l'année 1953.

Ensuite, la commission a chargé son bureau et une délégation composée de M<sup>me</sup> Thome-Patenôtre, MM. Boutonnat, Denvers, Laniel, Lemaître et Plazanet d'avoir une entrevue avec le Président du Conseil.

## SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

**Jeudi 10 juillet 1952.** — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a examiné la proposition de résolution (n° 316, année 1952) tendant à inviter le Conseil de la République à créer, en vertu de l'article 14, paragraphe 3, de son Règlement, une commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application de la communauté européenne du charbon et de l'acier.

Malgré les objections soulevées contre ce texte par M. Chain-

tron et après avoir entendu M. Alex Roubert, président de la Commission des Finances, la commission a adopté la proposition de résolution par 6 voix et une abstention en lui apportant simplement une modification de pure forme.

M. Louis Gros a été nommé rapporteur de ce texte dont la discussion immédiate sera demandée en séance publique.

## TRAVAIL ET SECURITÉ SOCIALE

**Mardi 8 juillet 1952.** — *Présidence de M. Dassaud, président.*

— La commission a procédé aux désignations de rapporteurs suivantes :

a) M. Montpied pour le projet de loi (n° 309, année 1952) tendant à compléter les dispositions de la loi n° 50-879 du 29 juillet 1950 pour étendre le bénéfice de la sécurité sociale aux aveugles de la Résistance ;

b) M. Symphor pour le projet de loi (n° 290, année 1952) relatif à l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion ;

c) M. Abel-Durand pour le projet de loi (n° 289, année 1952) autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale n° 96 concernant la protection du salaire, adoptée par la Conférence internationale du travail dans sa 32<sup>e</sup> session tenue à Genève du 8 juin au 2 juillet 1949 ;

d) M. Abel-Durand pour le projet de loi (n° 330, année 1952) tendant à la ratification de la Convention n° 88 concernant l'organisation du service de l'emploi ;

e) M. Abel-Durand pour le projet de loi (n° 367, année 1952) autorisant le Président de la République à ratifier l'avenant n° 3 à la Convention générale entre la France et la Sarre sur la sécurité sociale et le protocole n° 2 signés le 8 octobre 1951 ;

f) M. Vanrullen pour la proposition de loi (n° 177, année 1952) étendant à l'Algérie les dispositions des articles 64 et 64 a du Livre II du Code du Travail ;

g) M. Meric pour la proposition de loi (n° 341, année 1952)

majorant les indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail.

M. Meric a présenté un commentaire de la proposition de loi majorant les indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail dont il a souligné le caractère urgent bien que les revalorisations proposées soient insuffisantes.

M. Dutoit a manifesté le même regret mais a déclaré se rallier au texte voté par l'Assemblée Nationale afin d'en obtenir une promulgation rapide.

Il a demandé quelques précisions quant au régime des majorations appliqué à la S. N. C. F.

M. Abel-Durand a manifesté quelque inquiétude au sujet de l'équilibre financier de la branche-accidents du travail de la sécurité sociale.

M. Hartmann a fait adopter un amendement relatif aux Caisses d'assurance-accidents en Alsace et Lorraine.

La commission a décidé de demander la discussion immédiate de cette proposition.

M. Vanrullen a ensuite présenté un rapport favorable à la proposition de résolution de M. Naveau et des membres du groupe socialiste (n° 45, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant : 1° à augmenter le taux des allocations de chômage ; 2° à uniformiser le taux de ces allocations ; 3° à supprimer l'article 10 de la loi du 11 octobre 1940 prévoyant une participation des communes aux dépenses résultant de l'aide aux travailleurs sans emploi, dont la discussion immédiate avait été demandée par les auteurs.

Enfin la commission a adopté les rapports favorables de :

1° M. Abel-Durand, sur :

a) le projet de loi (n° 289, année 1952) autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale n° 95 concernant la protection du salaire, adoptée par la Conférence internationale du travail dans sa 32<sup>e</sup> session tenue à Genève du 8 juin au 2 juillet 1949 ;

b) le projet de loi (n° 330, année 1952) tendant à la ratification

de la Convention n° 88 concernant l'organisation du service de l'emploi ;

e) le projet de loi (n° 367, année 1952) autorisant le Président de la République à ratifier l'avenant n° 3 à la Convention générale entre la France et la Sarre sur la sécurité sociale et le protocole n° 2 signés le 8 octobre 1951 ;

2° M. Vanrullen sur la proposition de loi (n° 177, année 1952) étendant à l'Algérie les dispositions des articles 64 et 64 a du Livre II du Code du Travail, textes dont elle a décidé de demander la discussion immédiate avant la fin de la session parlementaire.

**Vendredi 11 juillet 1952.** — *Présidence de M. Tharradin, vice-président.* — M. Tharradin a été chargé de rapporter favorablement la proposition de loi (n° 416, année 1952) portant codification de la législation sur les jardins familiaux.